



**PRÉFET  
DE L'AVEYRON**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction des services du cabinet**

**Service des sécurités  
Bureau de la sécurité intérieure  
Dossier suivi par Jérémie WEISS**

## **APPEL A PROJETS 2024**

### **Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD)**

**Prévention de la délinquance**

**Département de l'Aveyron**

Dans le cadre de ses priorités d'action, l'État est susceptible d'apporter son soutien financier, au titre du Fonds interministériel de la prévention de la délinquance (FIPD), aux associations, aux collectivités et à leurs partenaires publics ou privés, qui souhaitent mener des projets ayant pour objet la prévention de la délinquance.

Vous trouverez, ci-après, les priorités de la stratégie nationale de prévention de la délinquance, les actions éligibles au FIPD ainsi que les modalités de constitution et de dépôt des dossiers de demande de subvention.

Mes services se tiennent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Pour le préfet et par délégation,  
Le directeur des services du cabinet



Alexandre RIZZON

## AXES PRIORITAIRES

La stratégie de prévention de la délinquance s'articule autour des axes principaux d'actions, ci-après :

- la prévention de la délinquance des mineurs et des violences collectives
- la prévention des violences (identification et accompagnement des victimes, notamment intrafamiliales)
- la lutte contre la récidive
- la prévention de l'entrée dans les trafics de stupéfiants
- la prévention des infractions visant les élus, les agents publics et services publics
- la prévention des infractions commises contre les seniors

## ÉLIGIBILITÉ DES DOSSIERS DE DEMANDE DE SUBVENTION

### 1 – Demandes exclues d'un financement du FIPD

Le FIPD ne peut pas assurer le financement d'actions conduites par des services de l'État qui relèvent de leurs missions et de leur budget propre, même les actions relevant des forces de sécurité de l'État.

### 2 – Cofinancement des actions

Les cofinancements FIPD/MILDECA seront appliqués en priorité aux deux types d'action suivants :

- la prévention de l'entrée ou du maintien des jeunes âgés de 25 ans au plus dans le trafic de produits stupéfiants
- l'extension, dans sa phase d'amorçage, du programme « travail alternatif payé à la journée (TAPAJ) », dans un objectif de prise en charge globale des jeunes, en particulier ceux placés sous main de justice, en situation de grande précarité et exposés à la délinquance ou à la récidive du fait de la consommation de produits psychoactifs, notamment de stupéfiants.

## COMPOSITION DES DOSSIERS DE DEMANDE DE SUBVENTION

Les projets doivent comporter la liste des pièces énumérées en annexe du présent appel à projets. Le **plan de financement doit être clair** et détailler les cofinancements ; aucun projet ne sera subventionné à plus de 80 % du budget total par des subventions publiques (toutes subventions confondues).

- CERFA n° 12156\*06 de « Demande de subvention » daté et signé
- Estimations financières ou devis détaillés des travaux à effectuer
- Relevé d'identité bancaire du porteur de projet (**OBLIGATOIRE**)
- CERFA n° 15059\*02 de « Compte rendu financier » daté et signé pour les demandeurs ayant bénéficié d'une subvention en 2023, complété et accompagné d'un justificatif de la réalisation de l'action pour laquelle la subvention a été attribuée (ex. : facture acquittée...)

## DÉPÔT DES DOSSIERS DE DEMANDE DE SUBVENTION

La transmission des dossiers de demande de subvention se fait exclusivement via la plateforme de dépôt dématérialisé des demandes « Démarches simplifiées », accessible à l'adresse suivante :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/fipd-2024-prevention-delinquance-prefecture-aveyron>

Pour la première saisie, il est nécessaire de vous munir de votre numéro de SIRET afin de créer un compte. Des didacticiels sont disponibles sur la plateforme ainsi qu'un service d'assistance.

Les demandes de subvention devront être **enregistrées et validées** sur ce site Internet conformément aux dates indiquées ci-dessus. **Au terme de ce délai, aucun dossier ne pourra être déposé.**

Vous êtes donc invités à déposer votre dossier au plus tôt, sans attendre ce délai ultime et en anticipant toute difficulté de transmission et question de dernière minute préjudiciable à un bon enregistrement.

**Date limite de dépôt des dossiers :**

vendredi 3 mai 2024

**Tout dossier incomplet après cette échéance ou transmis sous un autre format sera considéré comme inéligible et ne pourra conduire à l'octroi de subvention.**

## LISTE DES DESTINATAIRES

- Madame la secrétaire générale, sous-préfète de Rodez
- Monsieur le sous-préfet de Villefranche-de-Rouergue
- Madame la sous-préfète de Millau
- Monsieur le directeur départemental de la police nationale de l'Aveyron
- Monsieur le colonel, commandant le groupement de gendarmerie départementale de l'Aveyron
- Monsieur le directeur de la délégation départementale Aveyron de l'ARS Occitanie
- Monsieur le directeur territorial Tarn-Aveyron de la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ)
- Monsieur le directeur adjoint du service pénitentiaire d'insertion et de probation de l'Aveyron et du Lot (SPIP)
- Madame la directrice académique des services de l'éducation nationale de l'Aveyron (DASEN)
- Madame la directrice départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP)
- Monsieur le directeur départemental des territoires
- Monsieur le président du Département de l'Aveyron
- Madame la présidente du conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance de Millau  
*(sous-couvert de Madame la sous-préfète de Millau)*
- Monsieur le président du conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance de Rodez agglomération
- Monsieur le président du conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance de Villefranche-de-Rouergue  
*(sous-couvert de Monsieur le sous-préfet de Villefranche-de-Rouergue)*
- Monsieur le président de l'association départementale des maires de l'Aveyron
- Monsieur le président de l'association des maires ruraux de l'Aveyron
- Mesdames et messieurs les maires de l'Aveyron